

## Registre des délibérations

### Réunion du Conseil de Communauté du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 mars à 20 H 30, le Conseil de la Communauté de Communes des Combes s'est réuni à la salle de Justice et de Paix de Scey sur Saône et Saint Albin, après convocation légale sous la présidence de Madame Carmen FRIQUET

**Étaient présents :** Baignes : Denis BOURDON ; Bucey Les Traves : Jacques HEZARD ; Chantes : Laëtitia DUPONT ; Chemilly : Rémy GRENIER ; Confracourt : Patrick BAUD ; La Neuvelle Les Scey : Vincent ACHARD ayant pouvoir de Pauline LOMBARD ; La Romaine : Roger RELANGE, Alain FRANCHEQUIN ; Mailley-et-Chazelot : Bertrand REZARD ayant pouvoir de Karelle LANDRY, Serge SANCHEZ, Pascal LORIOZ ; Noidans le Ferroux : Jean-Louis BORDET ayant pouvoir de Noël LANGROGNET, Patrice BRUN, Rose TACI ; Ovanches : Jean-Louis DESROCHES ; Pontcey : Jacky BAGUE ; Raze : Gérard CACHOT ; Scey Sur Saône : Carmen FRIQUET ayant pouvoir de Christophe DUBOIS, Jean-Pierre PECHINIOT ayant pouvoir de Christophe OTHENIN, Fanny BAILLET ayant pouvoir de Eddy VIEILLE ; Soing-Cubry-Charentenay : Didier PIERRE ayant pouvoir de Maryse GLAUSER ; Traves : Fernand STEFANI ; Vy le Ferroux : Laurent DELAIN ayant pouvoir de Jean-Marie LE BRETTON ; Vy les Rupt : Éric MASOYE.

**Étaient absents :** Aroz : Noël LANGROGNET (excusé ayant donné pouvoir à Jean-Louis BORDET) ; Boursières : Jacques MARQUETON (excusé) ; Chassey les Scey : Julien BIGAND (absent) ; Chemilly : Nadine BAGUE (excusée) ; Clans : Christophe ORTIGER (absent) ; Ferrières les Scey : Jean-Jacques MILLERAND (excusé) ; Neuvelle les la Charité : Patrick LE GARF (excusé) ; Rosey : Christophe RERGUE (absent) ; Rupt sur Saône : Laurent BEDIN (excusé) ; Scey Sur Saône : Christophe OTHENIN (excusé ayant donné pouvoir à Jean-Pierre PECHINIOT), Karelle LANDRY (excusée ayant donné pouvoir à Bertrand REZARD), Eddy VIEILLE (excusé ayant donné pouvoir à Fanny BAILLET), Pauline LOMBARD (excusée ayant donné pouvoir à Vincent ACHARD), Christophe DUBOIS (excusé ayant donné pouvoir à Carment FRIQUET) ; Soing-Cubry-Charentenay : Maryse GLAUSER (excusée ayant donné pouvoir à Didier PIERRE), Richard SEYLLER (absent) ; Traves : Thierry DUMONT (absent) ; Velle le Châtel : Jean-Marie LE BRETTON (excusé ayant donné pouvoir à Laurent DELAIN) ; Velleguindry et Levrecey : Éric MENNESSIEZ (excusé).

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., M. Jean-Louis DESROCHES a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Date de convocation des membres : 20/03/2024

Nombre de membres en exercice : quarante deux

Certifié exécutoire suite à l'affichage et la transmission en Préfecture effectués le 08/04/2024

\* \* \* \* \*

#### Délibération N° 14/24 : Politique documentaire du réseau des bibliothèques

La compétence lecture publique de la Communauté de Communes est régie par la Loi n°2021-1717 du 21 décembre relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, dite la loi ROBERT. Ainsi l'article L. 310-6 du code du patrimoine précise que « *Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements élaborent les orientations générales de leur politique documentaire, qu'elles présentent devant l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou du groupement et qu'elles actualisent régulièrement. Elles présentent également leurs partenariats avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux, les établissements pénitentiaires et les établissements d'accueil de la petite enfance. La présentation peut être suivie d'un vote de l'organe délibérant.* ».

Dans ce cadre, il est vous est présenté le document précisant la politique documentaire de la C3. Ce document a pour but de présenter et de rendre public auprès des habitants de la Communauté de Communes, des élus, des partenaires et des équipes du réseau des bibliothèques, les principes et critères de choix qui déterminent la constitution, la gestion et la diffusion des collections du réseau des bibliothèques des Combes. Cette politique sera révisable au terme d'une période de quatre ans, en fonction de l'évolution de la politique de lecture publique et du développement du réseau des bibliothèques sur le territoire.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider cette politique.

#### Délibération N° 15/24 : Demande de subvention CAF pour l'acquisition d'un minibus dans le cadre des activités périscolaires, extrascolaires et ados

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser la Présidente :

- à déposer un dossier de demande de financement auprès de la CAF70 pour l'acquisition d'un véhicule 9 places et tous documents s'y rattachant,
- de solliciter 80% d'aide sur le montant HT auprès de la CAF, sachant que le taux d'intervention CAF est compris entre 40 % et 80%

- à prendre en charge par l'autofinancement, la baisse éventuelle de subvention,
- à procéder à l'acquisition d'un véhicule 9 places estimé à 34 065.93 euros HT (véhicule + flochage)
- à signer une convention de mise à disposition pour le véhicule entre la C3 et la FOL70.

### **Délibération N° 16/24 : Demande de subvention CAF pour l'organisation d'un projet inter centres : Les olympiades**

Pour la 3e année, la communauté de communes souhaite que soit proposé un projet inter centres au mois de juillet 2024 réunissant les enfants des 6 centres périscolaires mais également les adolescents du local jeunes. En lien avec l'actualité et l'accueil des jeux olympiques *Paris 2024*, il est proposé d'organiser une journée d'olympiades à Scey sur Saône dans l'enceinte du collège.

#### Public visé :

130 enfants de 3 à 11 ans des 27 villages de la C3 qui fréquentent les centres d'accueil de loisirs et 20 adolescents de l'espace jeunes.

Durant la semaine précédente les enfants prépareront les épreuves, réaliseront les banderoles, dossards etc. et les ados s'investiront dans la préparation des épreuves, de l'installation et de l'animation des différentes épreuves avec l'équipe d'animateurs

#### Objectifs de l'action :

- Donner l'envie aux enfants et aux jeunes de pratiquer des activités sportives dans un contexte où plusieurs rapports attestent que de moins en moins de jeunes pratiquent une activité sportive de loisir.
- Favoriser l'esprit d'équipe et la capacité de coopération,
- Permettre aux enfants de se connaître avant l'entrée au collège, de connaître les animateurs des différentes structures et ainsi leur faciliter le passage de l'une à l'autre et de rencontrer les adolescents qui sont déjà collégiens,
- Améliorer les liens entre structures par une préparation commune, les animateurs devront travailler ensemble pour l'organisation et le déroulement de la journée et exploiter les compétences de chacune et chacun.
- Impliquer les adolescents dans l'organisation et l'animation.

#### Le plan de financement de cette opération :

Cout total 1 300.35 euros TTC

Montant de subvention sollicité à la CAF : 1 040 euros

Reste à charge de la communauté : 260.35 euros

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ce projet et d'autoriser la Présidente à solliciter la CAF à hauteur de 1 040 euros et à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de ce projet. La communauté prendra en charge par l'autofinancement la baisse éventuelle de subvention.

### **Délibération N° 17/24 : Demande de subvention CAF pour l'organisation d'un projet inter centres : Les olympiadesX**

Au terme de la procédure de consultation qui s'est déroulée du 10/11/2023 au 08/12/2023, le marché relatif à la gestion des services périscolaire et extrascolaire a été renouvelé avec la FOL 70 pour l'année 2024, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.

En conséquence, il convient de renouveler et de mettre à jour la convention de mise à disposition des agents titulaires de la C3 auprès de la FOL70 pour l'année 2024.

Cette mise à disposition doit être constatée par un arrêté de la Présidente, après accord de chaque agent et de l'organisme d'accueil (art. 1er décret n°2008-580 du 18 juin 2008).

L'organe délibérant doit en être préalablement informé (art 30 et 61 loi n°84-53 du 26 janvier 1984).

Une convention est ensuite conclue entre la collectivité d'origine et l'organisme d'accueil (art. 61 loi n°84-53 du 26 janv. 1984).

Ces agents sont au nombre de 5 et répartis comme suit :

|                   |   |
|-------------------|---|
| Site périscolaire | Nombre d'heures hebdomadaire par agent  |
| Scey sur Saône    | Sur le volet animation<br>- 1 agent à 35h<br>- 1 agent à 31h30<br>Pour l'entretien des locaux<br>- 1 agent à 8h |
| La Romaine        | Sur le volet animation<br>- 1 agent à 35h<br>Pour l'entretien des locaux<br>- 1 agent à 8h                      |

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider cette procédure de mise à disposition d'agents titulaires auprès de l'organisme gestionnaire des centres périscolaires et extrascolaires.
- d'autoriser la Présidente à signer les arrêtés et conventions correspondants.

#### **Délibération N° 18/24 : Adoption des comptes de gestion 2023**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide d'approuver les comptes de gestion de l'année 2023 présentés par le comptable public de la Communauté pour les budgets suivants :

- budget principal : 28 voix pour et 4 abstentions (M. BORDET+ pouvoir M. LANGROGNET, M. DELAIN + pouvoir M. LE BRETTON)
- budget annexe « activités économiques » : unanimité
- budget annexe « zones d'activités » : unanimité
- budget annexe « lotissements » : unanimité
- budget annexe « port de plaisance » : unanimité
- budget annexe « chaufferies » : unanimité

#### **Délibération N° 19/24 : Adoption des comptes administratifs Adoption du compte administratif 2023 – budget principal**

La Commission administrative, réunie sous la présidence de M Bertrand REZARD,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que Mme Carmen FRIQUET, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2023 les finances de la Communauté en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget de 2023, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires du budget principal et des budgets annexes :

| Subdivisions              | Résultats à la clôture de l'exercice précédent |              | Affectation<br>Résultat | Opérations de l'exercice |                | Résultats à la clôture de l'exercice |              |
|---------------------------|--|--------------|-------------------------|--------------------------|----------------|--------------------------------------|--------------|
|                           | Déficit  | Excédent     |                         | Mandats émis             | Titres émis    | Déficits                             | Excédent     |
| Section de fonctionnement |  | 712.971,36 € | 165.443,01 €            | 4.306.852,91 €           | 4.802.209,62 € |                                      | 558.528,07 € |
| Section d'investissement  | 415.286,54 €                                   |              | 649.800,00 €            | 4.006.875,75 €           | 3.714.139,62 € | 708.022,67 €                         |              |
| TOTAUX                    |  | 297.684,82 € | 63.171,36 €             | 8.313.728,66 €           | 8.516.349,24 € | 149.494,60 €                         |              |

Approuve à 26 voix pour et 4 abstentions (M. BORDET+ pouvoir de M. LANGROGNET, M. DELAIN + pouvoir M. LE BRETTON) l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2023, définitivement closes et les crédits annulés.

**Délibération N° 20/24 : Adoption du compte administratif 2023 – budget annexe activités économiques**

La Commission administrative, réunie sous la présidence de M Bertrand REZARD,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que Mme Carmen FRIQUET, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2023 les finances de la Communauté en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget de 2023, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires du budget principal et des budgets annexes :

| Subdivisions              | Résultats à la clôture de l'exercice précédent |                     | Affectation<br>Résultat | Opérations de l'exercice |                     | Résultats à la clôture de l'exercice |                     |
|---------------------------|--|---------------------|-------------------------|--------------------------|---------------------|--------------------------------------|---------------------|
|                           | Déficit  | Excédent            |                         | Mandats émis             | Titres émis         | Déficits                             | Excédent            |
| Section de fonctionnement |  | 48.222,54 €         | 48.222,54 €             | 65.117,90 €              | 68.908,48 €         |                                      | 52.013,12 €         |
| Section d'investissement  |  | 86.425,81 €         |                         | 44.152,21 €              | 44.607,87 €         |                                      | 86.881,47 €         |
| <b>TOTAUX</b>             |  | <b>134.648,35 €</b> | <b>48.222,54 €</b>      | <b>109.270,11 €</b>      | <b>113.516,35 €</b> |                                      | <b>138.894,59 €</b> |

Approuve à l'unanimité l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2023, définitivement closes et les crédits annulés.

**Délibération N° 21/24 : Adoption du compte administratif 2023 – budget annexe zones d'activités économiques**

La Commission administrative, réunie sous la présidence de M Bertrand REZARD,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que Mme Carmen FRIQUET, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2023 les finances de la Communauté en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget de 2023, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires du budget principal et des budgets annexes :

| Subdivisions              | Résultats à la clôture de l'exercice précédent |                    | Affectation<br>Résultat | Opérations de l'exercice |                    | Résultats à la clôture de l'exercice |              |
|---------------------------|--|--------------------|-------------------------|--------------------------|--------------------|--------------------------------------|--------------|
|                           | Déficit  | Excédent           |                         | Mandats émis             | Titres émis        | Déficits                             | Excédent     |
| Section de fonctionnement |  | 114.880,37 €       | 114.880,37 €            | 13.355,53 €              | 13.355,53 €        |                                      | 114.880,37 € |
| Section d'investissement  | 102.854,72 €                                   |                    |                         | 13.355,53 €              |                    | 116.209,95 €                         |              |
| <b>TOTAUX</b>             |  | <b>12.025,95 €</b> | <b>114.880,37 €</b>     | <b>26.711,06 €</b>       | <b>13.355,53 €</b> | <b>1.329,58 €</b>                    |              |

Approuve à 28 voix pour et 2 abstentions (M. BORDET+ pouvoir de M. LANGROGNET) l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2023, définitivement closes et les crédits annulés.

**Délibération N° 22/24 : Adoption du compte administratif 2023 – budget annexe lotissements habitations**

La Commission administrative, réunie sous la présidence de M Bertrand REZARD,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que Mme Carmen FRIQUET, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2023 les finances de la Communauté en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget de 2023, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires du budget principal et des budgets annexes :

| Subdivisions              | Résultats à la clôture de l'exercice précédent |              | Affectation<br>Résultat | Opérations de l'exercice |              | Résultats à la clôture de l'exercice |              |
|---------------------------|--|--------------|-------------------------|--------------------------|--------------|--------------------------------------|--------------|
|                           | Déficit  | Excédent     |                         | Mandats émis             | Titres émis  | Déficits                             | Excédent     |
| Section de fonctionnement |  | 1,63 €       | 1,63 €                  | 132.972,28 €             | 132.972,28€  |                                      | 1,63 €       |
| Section d'investissement  |  | 188.297,98€  |                         | 57.860,42 €              | 75.111,86 €  |                                      | 205.549,62 € |
| <b>TOTAUX</b>             |  | 188.299,61 € | 1,63 €                  | 190.832,70 €             | 208.084,14 € |                                      | 205.551,05 € |

Approuve à l'unanimité l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2023, définitivement closes et les crédits annulés.

**Délibération N° 23/24 : Adoption du compte administratif 2023 – budget annexe port de plaisance**

La Commission administrative, réunie sous la présidence de M Bertrand REZARD,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que Mme Carmen FRIQUET, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2023 les finances de la Communauté en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget de 2023, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires du budget principal et des budgets annexes :

| Subdivisions              | Résultats à la clôture de l'exercice précédent |             | Affectation<br>Résultat | Opérations de l'exercice |             | Résultats à la clôture de l'exercice |             |
|---------------------------|--|-------------|-------------------------|--------------------------|-------------|--------------------------------------|-------------|
|                           | Déficit  | Excédent    |                         | Mandats émis             | Titres émis | Déficits                             | Excédent    |
| Section de fonctionnement |  | 2.543,78 €  | 2.543,78 €              | 16.602,98 €              | 32.705,00 € |                                      | 18.645,80 € |
| Section d'investissement  |  | 67.329,80 € |                         | 8.177,32 €               | 601,13 €    |                                      | 59.753,61 € |
| <b>TOTAUX</b>             |  | 69.873,58 € | 2.543,78 €              | 24.780,30 €              | 33.306,13 € |                                      | 78.399,41 € |

Approuve à l'unanimité l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2023, définitivement closes et les crédits annulés.

**Délibération N° 24/24 : Adoption du compte administratif 2023 – budget annexe chaufferies**

Vu La Commission administrative, réunie sous la présidence de M Bertrand REZARD,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que Mme Carmen FRIQUET, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2023 les finances de la Communauté en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget de 2023, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires du budget principal et des budgets annexes :

| Subdivisions              | Résultats à la clôture de l'exercice précédent |            | Affectation<br>Résultat | Opérations de l'exercice |                    | Résultats à la clôture de l'exercice |            |
|---------------------------|--|------------|-------------------------|--------------------------|--------------------|--------------------------------------|------------|
|                           | Déficit  | Excédent   |                         | Mandats émis             | Titres émis        | Déficits                             | Excédent   |
| Section de fonctionnement |  | 2.837,52 € | 2.837,52 €              | 8.327,21 €               | 11.004,09 €        |                                      | 2.676,88 € |
| Section d'investissement  | 2.948,39 €                                     |            |                         | 4.390,66 €               | 4.253,74 €         | 3.085,31 €                           |            |
| <b>TOTAUX</b>             | <b>110,87 €</b>                                |            | <b>2.837,52 €</b>       | <b>12.717,87 €</b>       | <b>15.257,83 €</b> | <b>408,43 €</b>                      |            |

Approuve à l'unanimité l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2023, définitivement closes et les crédits annulés.

#### **Délibération N° 25/24 : Affectation des résultats 2023**

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance des résultats de l'exercice 2023 de la Communauté, décide à l'unanimité de procéder à l'affectation des résultats ainsi qu'il suit :

|   |                         |              |
|---|-------------------------|--------------|
| - <u>Budget général</u> :               | - excédent capitalisé : | 108.000,00 € |
|   | - excédent reporté :    | 450.528,07 € |
| - <u>Budget activités économiques</u> : | - excédent reporté :    | 52.013,12 €  |
| - <u>Budget zones d'activités</u> :     | - excédent reporté :    | 114.880,37 € |
| - <u>Budget lotissements</u> :          | - excédent reporté :    | 1,63 €       |
| - <u>Budget port de plaisance</u> :     | - excédent reporté :    | 18.645,80 €  |
| - <u>Budget chaufferie</u> :            | - excédent capitalisé : | 2.676,88 €   |